

DECISION DU PRESIDENT

N°2022-390

Remboursement de l'emprunt n°10001602975

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la délibération n°2019-379 du 19 décembre 2019 autorisant la souscription d'un emprunt pour le budget REOM,

CONSIDERANT les caractéristiques du prêt n°10001602975 réalisé le 6/08/2020 :

MONTANT : 500 000,00 EUR

DUREE : 48

PERIODICITE : ANNUEL

TAUX FIXE : 0,3000 %

COMPTE SUPPORT 21857976000

CONSIDERANT la possibilité de procéder au remboursement d'un emprunt de manière anticipée,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le remboursement anticipé, au 30 novembre 2022, du capital restant dû de la convention de prêt n°10001602975 signée avec le Crédit Agricole Atlantique Vendée, majoré des indemnités de remboursement et d'intérêts intercalaires, pour un montant total de 500 817.12 € :

CAPITAL REMBOURSE PAR ANTICIPATION : 500 000,00 EUR

CAPITAL : 500 000,00 EUR

INT.NORMAUX ET DIFF : 567,12 EUR

INDEM.RBST ANTICIPE : 250,00 EUR

SOUS TOTAUX : 500 817,12 EUR

TOTAL A REGLER : 500 817,12 EUR

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 9 novembre 2022

Le Président, Le Président,
Jean-Michel I Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20221109-8-AU

Réception par le Sous-Préfet : 09-11-2022

Acte mis en ligne le 9-11-2022

Publication le : 09-11-2022

